



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 13ème législature

### établissements d'accueil

Question écrite n° 130499

#### Texte de la question

M. Michel Liebgott attire l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la cohésion sociale sur la tarification journalière dans un établissement hébergeant des personnes âgées dépendantes (EHPAD) qui s'applique aux personnes de moins de 60 ans. Seule une dérogation d'âge permet l'admission d'une personne de moins de 60 ans dans un EHPAD, après avis du corps médical. Un avis favorable à cette admission signifie implicitement la reconnaissance à un stade avancé de la maladie et de la nécessité d'une prise en charge. Or il existe une importante différence dans le tarif journalier selon que la personne hébergée a plus ou moins de 60 ans. Il souhaite donc savoir ce qui justifie que des malades soignés et pris en charge pour la même pathologie, avec les mêmes difficultés, sont soumis à une tarification de prise en charge différente selon l'âge. Si rien ne justifie cette différence, il demande à ce qu'on mette un terme à cette discrimination par l'âge face à la dépendance.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Michel Liebgott](#)

**Circonscription :** Moselle (10<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 130499

**Rubrique :** Personnes âgées

**Ministère interrogé :** Solidarités et cohésion sociale

**Ministère attributaire :** Affaires sociales et santé

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 13 mars 2012, page 2224

**Question retirée le :** 19 juin 2012 (Fin de mandat)